REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES

En

exercice

33

Date de la convocation

11 septembre 2014

Date d'affichage 11 septembre 2014

Objet de la délibération

Ont pris

part au

vote

33

Afférents

Au

Conseil

33

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 18 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit septembre deux mille quatorze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire .

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAOUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline

Procurations:

CHOLLEY Jocelyne donne procuration à CHEVROT Régis

Absents:

Aucun

Pôle Famille Sport Solidarité - Service scolaire Réforme des rythmes scolaires - Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) 2014-

Vote pour à la majorité des voix exprimées

2017

POUR: 31 CONTRE: 0

ABSTENTION: 2 (CHEVROT Régis, CHOLLEY Jocelyne)

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nomnéh ségrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents 0 0

Le projet éducatif territorial, mentionné à l'article D521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Dans ce contexte, la municipalité a fait le choix de travailler dans le sens d'un projet éducatif territorial (PEDT). Le projet communal présenté au Directeur académique des services de l'éducation nationale a été validé. Il prend la forme d'un engagement contractuel entre la commune, les services de l'Etat et la caisse d'allocations familiales.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'éducation;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

VU le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

VU le décret n°2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

VU le décret n°2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires;

VU la circulaire interministérielle n°2013-036 du 20 mars 2013 relative au projet éducatif territorial;

VU la circulaire 2014-024 du 23 juillet 2014 de la caisse nationale d'allocations familiales sur l'accompagnement par la branche famille de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014;

VU la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 signée entre l'Etat et la CNAF le 16 juillet 2013 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du conseil départemental de l'éducation nationale en date du 24 juin 2014,

CONSIDERANT la nécessité de contractualiser avec l'Etat et la caisse d'allocations familiales

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le conseil municipal,

à main levée et à la majorité des voix exprimées des membres présents et de ses représentants

- AUTORISE le maire à signer la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie certifiée conforme.

> Docteur André GARRON Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 2 2 SEP. 2014
et publication ou notification du 2 5 SEP. 2014







CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Entre la commune de :

et,

- Le Préfet du Var
- Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Var :

000000 0

0 0 0 0

- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Var

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 et D.521-12 ;

Vu-le-code de l'action sociale et des familles, notamment-les articles R.227-կ-R.227-16 et R.227-20 ;

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

Vu la circulaire n° 2013-017 du 6 février 2013 relative à l'organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires ;

Vu la circulaire interministérielle n° 2013-036 du 20 mars 2013 relative au Projet Educatif Territorial ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 signée entre l'Etat et la CNAF le 16 juillet 2013,

Il a été convenu entre l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales et la collectivité nommée ce qui suit :

Préambule

Le Projet Educatif Territorial (PEDT), mentionné à l'article D521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Article 1 : Engagements

La collectivité s'engage à mettre en œuvre l'organisation et les actions prévues dans le PEDT (joint en annexe), et à respecter les objectifs et principes énoncés dans la circulaire relative au PEDT, citée en visa.

Les partenaires s'engagent à accompagner la mise en œuvre du PEDT.

Article 2 : Objectifs du projet éducatif territorial

Les partenaires conviennent des objectifs suivants :

Article 3 : Comité de pilotage

La collectivité s'engage à mettre en place un comité de pilotage au sein duquel sera représenté l'ensemble des acteurs afin d'accompagner la mise en œuvre du PEDT. La composition a minima, est l'a suivante :

້ຳ Le Maire ຄຸນໂຮດກ représentant,

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale ou son représentant,

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ou son représentant,

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales ou son représentant.

Des représentants des enseignants,

Des représentants associatifs,

Des représentants des parents d'élèves.

Ce comité de pilotage sera réuni au moins une fois par an pour faire le bilan des actions menées et envisager les actions à venir.

Article 4 : Mesures dérogatoires

La mise en œuvre de cette convention ne s'appuie sur aucune mesure dérogatoire.
La mise en œuvre de cette convention s'appuie sur une mesure dérogatoire concernant les horaires d'enseignement scolaire (allongement de la journée scolaire).
La mise en œuvre de cette convention s'appuie sur une mesure dérogatoire concernant le choix du samedi matin au lieu du mercredi matin.

La mise en œuvre de cette convention s'appuie sur une mesure dérogatoire concernant l'assouplissement du taux d'encadrement de l'accueil de loisirs périscolaire déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Article 5 : Bilan et évaluation

La collectivité s'engage à transmettre au préfet un bilan chaque année et à produire une évaluation écrite concernant la mise en œuvre du PEDT, six mois avant le terme de la convention, avec notamment une évaluation spécifique des dérogations demandées.

Article 6 : Modification

Toute modification du PEDT doit faire l'objet d'un avenant présenté et validé par les différents signataires.

Article 7 : Durée de la convention

Cette convention est conclue pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017.

Fait à Toulon, le

Le Directeur
Académique
dos Garyices de
l'Éducation Nationale

Jean VERLIJCIO

La Directrice de la Caf du Var

Pascale Maneval-Guibert

LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

« CONSTRUISONS UNE EDUCĂTIÔN PARTAGEE »; Sees of the construit of the construction of the construit of the construction of the construit of the construction of the cons

SOURCE AVANT SOURCE ALLER PERIS DEPUS

SOURCE ENSERONANTS

SOURCE ENSERONATION OF THE ENSERONANTS

SOURCE ENSERONATION OF THE

2014 - 2017

Du Projet Educatif Territorial au Projet Local d'Education de la commune de Solliès-Pont (Var) Autorisation d'expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires – Décret n°2014-457 du 7 mai 2014

SOMMAIRE

MMAIRE	IRE	
K		eo
1- I	Les signes encourageants :	
	1.2 Une dynamique locale et territòriane existance: "" " " " " " " " " " " " " " " " " "	. 4
2- 1 2- 2	Une réflexion pédagogique pour une cohérence éducative	6 D. 6
444	2.2 La nouvelle organisation du temps scolaire 2.3 Une politique partenariale solide 2.4 L'information aux familles	p. 8 p. 11 p. 13
	Une attention particulière pour les pré-élémentaires. 3.1 Différencier le projet en fonction de l'âge 3.2 Réflexion sur le rythme de l'enfant	p. 14 p. 14
m m	gogique	p. 15 p. 15 p. 16
4- I	4- La formation.	p. 17
5- I	5- L'évaluation	p. 19

Mettre en valeur la nouvelle organisation,

Une réforme travaillée dans la concertation depuis avril 2013 → Des signes encourageants et de bonnes pratiques transférables

Une exigence de qualité Une réflexion éducative qui gagne en cohérence Une dynamique locale et territoriale existante

Une věstexión pédagogique pour une cohérence éducative prise en compte des temps de l'enfant

Réflexion sur la nouvelle organisation du temps scolaire Une politique partenariale solide

🔰 Une attention particulière pour les pré-élémentaires

Réflexion sur le rythme de l'enfant Différencier le projet en fonction de l'âge des enfants Recrutement et formation des personnels



≥ La formation

Vers une modélisation des formations communes Vers une certification professionnelle

■ Les temps névralgiques

Des transitions à construire entre temps scolaire et périscolaire Les locaux : un point de vigilance

≥ Le financement de la réforme

Bien coordonner Bien piloter Bien informer

Bien articuler les choix politiques et choix opérationnels

¥ La coordination

Le financement : point d'inquiétude pour la collectivité Informer les familles



Orientation Nº1

Des signes encourageants er ae bonnes praliques มาลักษารุโรกสุปเคร

1.1 Une réforme travaillée dans la concertation dépuis avril 2013

une éducation partagée ». Elle a choisi de constituer un comité de pilotage plénier et deux sous comités. Pour travailler « le sens », il a été instauré un groupe de travail pour les maternelles et un groupe de travail pour les élémentaires. Dès le départ, il a été acté que les besoins des de la construction du projet, permet une grille de lecture pragmatique de la place de chaque acteur dans le projet. Le P.E.D.T. favorise les Par ailleurs, l'équipe de pilotage a rencontré les partenaires institutionnels à de nombreuses reprises et a participé aux différentes rencontres Une directrice d'école maternelle est allée à la rencontre de l'équipe enseignante de Rougiers. L'identification simultanée des difficultés, les réajustements et les réussites, les témoignages, les analyses permettent au fur et à mesure de formuler un projet ajusté pour la rentrée 2014, tout enfants n'étaient pas les mêmes entre l'école maternelle et l'école élémentaire. La volonté de la municipalité à trouver un consensus, tout au long échanges entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux et contribue à une politique de réussite éducative. La municipalité s'est engagée dans un processus d'échanges et de débats afin de construire un projet dans l'intérêt de l'enfant : « Construisons départementales. Le coordonnateur opérationnel s'est rendu à Sanary sur Mer et à Brignoles pour échanger sur le terrain avec les professionnels. en proposant une adaptation possible dans le cadre du décret n°2014-457 du 7 mai 2014.

1.2 Une dynamique locale et territoriale existante

La ville a doublé sa population en 30 ans. Des structures petite enfance, enfance, jeunesse ont été créées pour ces nouveaux arrivants. Depuis la d'établissement et pédagogiques, ont été travaillés dans chaque structure, s'appuyant sur une dynamique d'équipe. Une amorce de projet « ville » de recherche avec le CNFPT régional a même été mené jusqu'en 2008 en se concrétisant par la parution d'un ouvrage « Elus, parents, personnels ensemble pour une autre dynamique - Pour un accueil de qualité de la petite enfance, quel cadre curriculaire? ». L'équipe politique en 2008 affine le projet en regroupant l'ensemble des services à la population en plaçant la famille et l'enfant au cœur du projet. Un guichet unique création de la première crèche municipale, une réelle culture réflexive a été mise en place sur notre territoire. Des projets éducatifs, a vu le jour, impulsée par les familles, les politiques, les professionnels et les institutions. Des conseils de la vie sociale ont été créés. Un travail regroupe l'accueil des « 0-99 ans ». Doté d'un projet éducatif, la commune n'a jamais contractualisé de contrat éducatif local.

.3 Une réflexion éducative qui gagne en cohérence

soient plus fatigués. Les espaces de concertation, mis en place dans la cadre des différents comités de pilotage, ont mis en exergue la nécessité de terme pris la municipalité. mise en œuvre. Pour autant, la mise en lumière d'engagement politique fort en matière éducative reste à parfaire. C'est un engagement à long sur leur manque de professionnalisme. Les familles contestent singulièrement que l'écôle devienne « payante » et craignent que leurs enfants ait été concrètement appréhendée comme davantage du périscolaire au détriment du scogaire. Les animateurs ont mal perçu des tracts nationaux peut être encore sceptiques sur le lien mécanique entre modification des rythmes et meilleure réussite. Les enseignants regrettent que la réforme La réflexion menée depuis un an a permis de prendre le temps nécessaire pour échanger. En effet, à utre d'exemple, les acteurs étaient et sont la concertation locale sollicitant davantage les acteurs de terrain, ayant eux-mêmes une vision plus claire des enjeux et des contraintes liées à leur

1.4 Une exigence de qualité

est un bien public à élaborer et à partager pour contribuer à construire une société basée sur des valeurs humanistes. aujourd'hui accordée aux politiques des collectivités territoriales. Le projet local d'éducation doit devenir une exigence première. L'éducation Compte-tenu de la refondation de l'école engagée par les pouvoirs publics, notamment la réforme des rythmes scolaires, une place nouvelle est





Orientation N°2

Une réflexion pédagogique pour une voherence daçative

2.1 La prise en compte des temps de l'enfant

Les premiers symptômes de contestation envers les rythmes scolaires datent du milieu du XIXème siècle, quand une étude de l'académie de médecine conclut à la nécessité de diminuer le temps de travail quotidien, d'augmenter la durée des récréations et de faire pratiquer davantage le sport aux élèves. Cette même académie, consultée trente ans plus tard pour une expertise sur l'effet « de la sédentarisation et d'un enseignement intellectuel prématuré sur le développement physique de l'enfant et sur sa santé », affirme la lourdeur des programmes et préconise fortement l'arrêt de tout enseignement intellectuel en maternelle. C'est à cette époque que nait la notion de surmenage et qu'apparaît surtout l'inquiétude que l'école ne soit pas organisée autour de l'enfant.

de chaque parent à l'école, le matin ou même l'après-midi quand ils venaient chercher leurs enfants. En l'absence de juridiction propre, une Le tiers-temps, période pendant laquelle l'école peut accueillir les enfants en dehors des cours, durant l'absence de leurs parents, était, déjà à la moitié du XIX eme siècle, souligné comme un point problématique des rythmes scolaires : l'école se voyait contrainte par l'arrivée désynchronisée garderie était disponible le soir, mais les parents étaient priés de respecter au mieux les horaires imposés par les écoles. La loi Ferry de 1882 rend l'école laïque, publique et obligatoire. A partir de 1887, la journée scolaire est nationale, avec trois heures de cours le matin et trois autres l'après-midi, le jeudi étant libéré pour l'instruction religieuse. Le point important de cette réforme oblige toutes les écoles primaires à se conformer à cette règle.

préoccupations politiques auront raison de ce débat qui ne renaitra que dans les années 1950. A cette époque, l'explosion démographique densifie avec celui de la famille et de la société, quand le ministre Jean Zay déclare l'importance de la prise en compte, pour le placement des vacances, Après la première guerre mondiale, on perçoit, pour la première fois, dans le discours politique, la question de la corrélation du temps scolaire des congés payés des parents et de l'importance des colonies de vacances. Si le surmenage connait une recrudescence après la 1ère guerre mondiale, et que l'état français charge une commission d'enquêter sur « la question des horaires et sur le surmenage scolaire », les le nombre d'élèves à l'école. Sociologues, pédagogues et parents s'inquiètent.

rythmes biologiques, non pris en compte dans les rythmes scolaires, ne fait qu'amplifier les éritiques ; , , , C'est aussi dans les années 1950 que commence, à l'initiative de scientifiques tels que Alain Reinberg, à se développer la chronobiologie (science vouée à évaluer et expliquer la fatigue, la vigilance et la sollicitation des élèves pendant le temps scolaire). Le constat d'existence de

part au débat. Durant les années 60, la naissance de la chronobiologie engendre une implication croissente du milieu scientifique dans la polémique. En 1962, le professeur Robert Debré et le docteur Douady soulignent la lourdeur des programmes et la non prise en compte de la Ministère, professeurs, parents, élèves, sociologues, pédagogues, et désormais scientifiques; tels sont tous les acteurs qui prennent désormais fatigue des élèves à l'école ; s'enchaînent alors plusieurs discours scientifiques sur ces mêmes termes, tous univoques à ce sujet.

tiennent absolument pas compte des rythmes biologiques et physiologiques des enfants, avec des journées trop denses et des vacances d'été trop longues. Si le milieu scientifique s'accorde sur ces constats, il en est tout autrement du milieu lycéen, qui s'oppose totalement à la refonte des La chronobiologie semble susceptible, en 1970, d'avoir l'argumentation nécessaire à la naissance de nouvelles réformes : les rythmes scolaires ne

« l'intérêt de l'enfant », l'autorité administrative remet en place le fractionnement du pays en deux puis trois zones en 1972, les vacances d'été La période qui suit est en revanche plus ambigüe quant aux réformes du temps scolaire. Si le conseil économique et social se penche sur étant incluses dans ce zonage. Bien loin des préoccupations du conseil, les motivations de ce changement sont en fait l'intérêt des associations

et sportives. A l'aube des années 80, plus aucun élève n'a cours le samedi après-midi. Toutes ces modifications, à l'échelle de la journée, sont la demi-journées) en primaire dès 1969, tandis qu'aux 24 heures de la semaine du secondaire viennent s'ajouter deux heures d'activités physiques cause d'une réduction de dix jours du temps scolaire annuel. Entre temps, le temps journalier et hebdomadaire connait une nouvelle période de rapide fluctuation : la semaine passe de 30 à 27 heures (9

le nombre d'heures de cours, d'autres invoquant la nécessité d'engager les enfants dans des activités de participation et d'initiative. d'autres thèmes encore, les solutions divergent nettement, certains voulant renforcer le processus adopté dans les années 70 consistant à diminuer effet, que l'on évoque « l'école à la carte », la semaine de 4 jours, l'alternance de cours sollicitant différentes aptitudes des enfants, ou bien d'accord sur les mesures à adopter pour pallier aux besoins de l'enfant, pour peu même qu'ils soient d'accord sur la signification de ce terme. En rythmes sont alors jugées déstabilisantes. Malheureusement, sociologues, pédagogues, psychologues, chronobiologistes, etc. ne peuvent se mettre peuvent être abordés sans prendre en compte l'organisation de la vie des familles et donc celle du travail des parents. Toutes les coupures de études, rapidement accaparées par la presse qui rend le débat de plus en plus public. L'accent est mis sur les problèmes de sommeil, lesquels ne Toutes ces mesures ne suffisent pas, loin s'en faut, à mettre un terme au débat ; dans les années 80, les scientifiques remettent en avant leurs L'administration réagit en proposant nomôre de réformes dès le début des années 80, en tenant notamment compte de l'implication grandissante d'un nouvel acteur constitué par l'ensemble des sociétés et syndicats de transports, de l'importance des pauses méridiennes, du travail à la maison et du soutien scolaire. Mais le systeme scolaire reste gravement pris dans l'agitation de la société et des intérêts annexes, qui régissent désormais de nombreuses réformes et prises de position sur la question des rythmes scolaires. La notion de « communauté éducative », bientôt promue par la loi d'orientation de 1989, tend à s'impôser. Il s'agit d'encourager la mise en œuvre d'une action cohérente et globale impliquant, autour de même règles et objectifs, l'ensemble des intervenants auprès de l'enfant (enseignants, personnels de service, personnels de santé, administratifs, animateurs, parents)...

par le zonage des grandes vacances, Jack Lang rallonge tout de même, dès 2001, la durée des vacances de la Toussaint d'une semaine à 10 jours; En 1990, la durée hebdomadaire des cours passe de 27 à 26 heures, certaines écoles alternant deux semaines de 27 heures puis une de 24 (pas de cours le samedi). En parallèle, les vacances aussi continuent d'évoluer. Si le système 7 semaines d'école-2 semaines de vacances s'est vu endigué ce processus répond à une anxiété toujours d'actualité quant à la longueur du premier trimestre de cours.

C'est en 2008 qu'un nouveau changement majeur intervient : le ministre de l'Education nationale, Xavier Darcos, en réponse à la satisfaction des familles mais contre tous les avertissements de la chronobiologie, instaure la semaine de quatre jours (24 heures de cours réparties sur le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi), qui concerne alors environ 20% des enfants de primaire. Contestée par la majorité de la société depuis sa mise en place, la semaine de 4 jours et la polémique qui monte autour d'elles sont les derniers éléments qui déclenchent le débat actuel autour des rythmes scolaires. Le 7 juin 2010, Luc Châtel, ministre de l'éducation nationale, installe le comité de pilotage du débat national, chargé de recueillir, examiner et synthétiser les contributions de tous les acteurs de la controverse

rythmes scolaires offriront aux écoliers un meilleur temps pour apprendre à lire, à écrire et à compter, mais aussi davantage de temps périscolaire En 2013, Vincent Peillon, ministre de l'Education nationale lance son ambition: « refonder l'école de la République ». Ses objectifs : permettre aux élèves de mieux apprendre, pour qu'ils puissent tous réussir et former les citoyens de demain. Des moyens supplémentaires et de nouveaux pour s'épanouir en découvrant des activités sportives, artistiques et culturelles. Il promeut la co-éducation en associant les familles et les collectivités locales. « L'école de la République ne renonce jamais à sa mission d'éducation : former le citoyen de demain. »

2.2 La nouvelle organisation du temps scolaire

La commune a répondu à deux objectifs:

- 1- répondre aux contraintes familiales
- prendre en compte un aménagement du rythme de l'enfant régulier et uniforme sur le territoire

mercredi pour la ½ journée de classe supplémentaire. Des consultations réalisées par les parents d'élèves ferent apparaître une petite poussée de En septembre 2013, toutes les familles sont consultées (de la dernière section de crèche au CMI). 75% des familles demandent la matinée du la demande pour le samedi. Par ailleurs, lors des conseils extraordinaires, quelques enseignants auraient souhaité eux aussi le samedi.

En parallèle, subsiste l'aménagement du rythme de garde des enfants des familles séparées qui prend effet le vendredi soir après l'école. De plus, les familles sont particulièrement attachées à la notion de week-end libéré, loin de l'intérêt specifique et chronobiológique de l'enfant.

PROJET ABANDONNE:

16h30-18h30	15h30-16h30	13h15-15h30	11h30-13h15	8h30-11h30	7日30-8日30	
16h30-18h30 Temps périscolaire	NAPS* APC* pour MOULIN & APC pour MISTRAL RIMBAUD	Temps scolaire	Temps méridien	Temps scolaire		LUNDI
	Accueil collectif de mineurs de 11h30 à 18h		Garderie de 11h30 à 12h30	Temps scolaire	Temps périscolaire	MERCREDI
Temps po	NAPS APC pour HSAUVAT & ASTOIN	Temps	Temps:	Temps		JEUDI
Temps périscolaire	NAPS APC pour DAUDET	Temps scolaire	Temps méridien	Temps scolaire		VENDREDI

*NAPS: nouvelle activité périscolaire / *APC: activité pédagogique complémentaire

L'aménagement de ce temps a été imaginé dans la concertation. Trois propositions émanant des différents participants ont été débattues.

Cet emploi du temps présentait les avantages suivants :

- une régularité du rythme sur l'année,
- une organisation unique pour les familles surtout en cas de fratrie,

- une lecture simple de l'emploi du temps pour l'activité pédagogique complémentaire (1 soir par semaine et identique pour l'année un échéancier a été prévu pour que l'AFC soit désalée d'un jour à chaque nouvelle année scolaire),
 - l'organisation des APC/Nouvelle Activité Péri Scolaire sur une heure pleine.

A contrario, ce projet n'allège pas la journée de l'enfant ét ne permet pas une véritable construction de projet en 1h de temps pour les NAPS. La commune, suite au décret n°2614-457 du 7 mai 2014 propose lors d'un comité de pilotage le 6 mai, de lancer une nouvelle concertation lors des conseils d'écoles extraordinaires.

A l'unanimité des 8 conseils d'écoles, la proposition d'une expérimentation est approuvée.

Sur quels rythmes?

NOUVEAU PROJET:

NDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI	Garderie périscolaire	Temps scolaire Temps scolaire	Temps méridien Garderie de 11h30 à 12h30	Temps scolaire Accueil collectif de mineurs Temps scolaire	Temps périscolaire de 11h30 à 18h Temps périscolaire
LUNDI		Tem	Temr	Tem	Temps
	7田30-8田30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30

*NAPS: nouvelle activité périscolaire

De fait,

- Cet aménagement du temps scolaire offre l'opportunité de journées d'enseignements régulières;
- nouvelle organisation du temps scolaire nécessite de revoir les programmations des apprentissages avec l'ajout d'un temps scolaire le Le maintien de la pause méridienne de 2 heures permet de prendre en compte la nécessité d'une véritable pause pour les enfants. La mercredi matin;

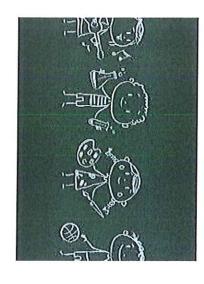
- Le principe de regroupement sur 1 après midi des nouvelles activités périscolaires est un choex raisonné pour obtenir une véritable « extra muros » des projets d'activités prenant en compte la courbe d'intensité d'un enfant sur l'après midi. Il devra répondre aussi à minutes auquel se rajoute les temps de transitions; l'attention qu'un enfant de maternelle peut porter sur une activité, environ 20 minutes on bien encore un élémentaire, environ 40/45 harmonisation de l'offre éducative sur le territoire et dans chaque groupe scolaire. Ce temps permettra de développer « in situ » ou en
- Le choix du JEUDI: 5 conseils d'écoles sur 8 se sont prononcés pour le jeudi (3 pour le vendredi). La majorité des conseils a rappelé la nécessité de maintenir les principes de la réforme, à savoir : 000
- mieux répartir le temps d'enseignement sur la semaine,
- organiser une plus grande régularité des apprentissages,
- respecter davantage les rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants

Pour l'équilibre pédagogique, le vendredi après midi libéré ne permet pas une continuité pédagogique : début et milieu de semaine très chargés,

2.3 Une politique partenariale solide

trop longue pause du week-end, reprise difficile des apprentissages le lundi matin.

porteuses de sens et de liens entre le projet d'école et les nouveaux projets périscolaires. représentés. Les 2 comités de pilotage (pré élémentaire et élémentaire) ont réussi après différentes phases de travaux à dégager des orientations la construction du projet éducatif territorial, la commune a choisi le travail en comité de pilotage où l'ensemble des acteurs éducatifs étaient reconnaissent et travaillent en complémentarité. La commune de Solliès-Pont dispose de ce « terreau ». Au regard de son histoire (page 4), pour L'ambition éducatrice globale s'explique par une politique partenariale et territoriale préalable et dans laquelle les acteurs de la réforme se



Autorisation d'expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires – Décret n°2014-457 du 7 mai 2014 Du Projet Educatif Territorial au Projet Local d'Education de la commune de Solliès-Pont (Var)

Le comité de pilotage s'est réuni pour des séances de travail :

En 2013

avril	00	Mai	0 0 0	"Žuin	juillet	septembre	octobre	novembre	décembre
Report de la réforme à 2014	5.30	21.	000 000	4.0	1er	24	15		

+ Conseils d'écoles extraordinaires en décembre

+ Conseil municipal en décembre

En 2014

janvier	février	mars	avril	mai	juin	septembre	octobre	novembre	décembre
	13			9		X (évaluation)			X (évaluation)

+ du 8 janvier à avril 2014 : séance de travail tous les mercredis de 11h00 à 12h30

L'idée a été de travailler autour d'un groupe restreint pour l'élargir ensuite aux différents acteurs. Le projet s'est construit au fur et à mesure. L'objectif est un objectif de socialisation, de mutualisation des énergies, des compétences, des savoirs sans perdre l'aspect décisionnel.

Progression:

COMPRENDRE --- PROPOSER ---

AGIR

14	Janvier 2014 février	mars	avril	mai	juin	septembre	octobre	octobre novembre décembre	décembre
6	8, 15, 22,29 5, 12	12, 19, 26			3		1		×
	Pilotage	Pilotage	Pause	Attente des	Pilotage	Pilotage	Comité		
opérationnel		opérationnel,	Attente du	conseils	opérationnel,	organisationnel	de		
- agents des	régulation,	agents de la	décret	d'écoles	relance des		pilotage		
	atsems	pause	« HAMON »	extraordinaires	partenaires		plénier		
collectifs de		méridienne		du 23 au 30	associatifs	iz	(1 ^{cr} bilan)		

population est un facteur de réussite. Le pôle Administration/Ressources a été lui aussi mobilisé. Par ailleurs, faire appel à l'identité elle même du « Pôle famille Sport Solidarité » qui regroupe en son sein l'essence même des services à la

2.4 l'information aux familles, facteur de réussite

L'information précise délivrée aux familles, le plus en amont possible, est un facteur de réussite, propre à lever de légitimes inquiétudes.

Information généralisée Information individualisée auprès de toutes les familles sur chaque site d'accueil	Juin 2014 Septembre 2014
8 conseils d'écoles extraordinaires	Mai 2014
Présentation d'une nouvelle expérimentation	Mai 2014
8 conseils d'écoles extraordinaires	Décembre 2013
Présentation de l'avant projet éducatif de territoire aux parents d'élèves élus	Décembre 2013
Enquête auprès de toutes les familles	Septembre 2013

avec la création d'un onglet spécifique pour la réforme, le kiosque famille, article dans Var matin. cahier de texte de l'enfant scolarisé, affichages dans les écoles, sur les panneaux d'informations lumineux de la ville, sur le site internet de la ville En juin 2014, la campagne d'information est généralisée : campagne uniforme sur le territoire par le biais de dépliants transmis dans chaque

Le guide de la rentrée scolaire 2014/2015 fera écho pour partie à l'organisation opérationnelle de la réforme. De plus, un référent opérationnel adaptations et les solutions de 3 natures différentes : par école est nommé sous la coordination d'un référent unique. Chaque niveau d'intervention renvoie ainsi à l'organisation du projet, à ses

Responsable d'accueil collectif de mineurs
Animation
avec l'appui des responsables du service scolaire et extra scolaire
Chargé de la coordination opérationnelle de la réforme
M. Sébastien ESCARON 06.1128.24.73.
Responsable du service enfance jeunesse et sports
Mme Caroline GALATEAU 04.94.13.50.12.
Coordination opérationnelle
Directeur du Pôle Famille Sport Solidarité
M. Xavier MONTOIS 04.94.13.51.92.
Coordination – pilotage



Nous savons d'ores et déjà que le public de pré élémentaire doit faire l'objet d'une attention toute particulière. C'est surtout à l'école maternelle que la mise en œuvre des nouveaux rythmes a posé des problèmes inattendus. L'Etat a, par ailleurs, fait des recommandations afin qu'une réflexion spécifique à la problématique des rythmes éducatifs et des jeunes enfants de l'école maternelle soit impulsée. Dès la constitution du comité de pilotage, cet élément a été pris en compte.

3.1 Différencier le projet en fonction de l'âge des enfants

Quelques traits psychologiques de l'enfant en maternelle:

accepte peu à peu la séparation du milieu familial et apprend à assumer l'absence de ses proches. Encore plongé dans les relations duelles, il Le fort besoin de protection et de sécurité affective est le socle du développement moteur, émotionnel, social et cognitif du jeune enfant. développe des échanges stables avec des partenaires privilégiés. Au contact du groupe, il développe le sentiment d'appartenance.

l'adulte qui met le monde en mots. Un environnement rassurant, contenant, prévient le risque d'acquisitions langagières entravées. Il a besoin de Le développement du langage s'acquiert par le contact entre l'enfant et un nombre significatif d'adultes. Le partenaire langagier de l'enfant est calme et d'espace individuel. Il a besoin de sommeil et de temps de pause selon des rythmes variables et individuels.

3.2 Réflexion sur le rythme de l'enfant

Le comité de pilotage a porté sa réflexion autour du « sens » plutôt qu'au programme d'activités. Ainsi, le comité de pilotage des maternelles et celui des élémentaires ont travaillé de façon indépendante pour définir 3 objectifs généraux afin de développer par la suite, avec les différentes équipes éducatives, des objectifs plus opérationnels. Le principe est de garantir que l'école est le lieu des savoirs et d'apprentissages adaptés en lien avec les différents temps périscolaire.

Pour quel public? (au 1.09.2014) 1003 élèves (378 maternelles, 625 élémentaires)

Astoin Moulin Daudet Mistral	Rimbaud Houard Sauvat Daudet Mistral	Ecoles
élémentaires	maternelles	
6 9 7		Classes
140 221 105 159	101 120 65 92	OF PAPER OF COLUMN

(Ecole privée Notre-Dame : 140 enfants)

3.3 L'arbre à projet, notre support pédagogique

territoire. L'arbre à projet représente les différents niveaux d'intervention. Les deux comités de pilotage ont définit les objectifs du projet éducatif de



Second Se

Pour les maternelles:

- 1- Développer les apprencissages vers l'autonomic et la responsabilité des enfants
 - 2- Eveiller l'enfant dans les domaines culturel et artistique
- Adapter les besoins spécifiques de chaque enfant en fonction du territoire (utiliser les ressources humaines et matérielles à disposition dans et autour de l'école)

Pour les élémentaires:

- 1- Développer les apprentissages de l'enfant, citoyen responsable
- 2- Eveiller l'enfant dans les domaines artistique et culturel (au sens large du terme) 3- Adapter les besoins spécifiques de chaque enfant en fonction du territoire (utilise
- Adapter les besoins spécifiques de chaque enfant en fonction du territoire (utiliser les ressources humaines et matérielles à disposition dans et autour de l'école)

3.4 Les partenaires associatifs

Un appel à projet a été lancé début 2014 aux associations, enseignants, auto entrepreneurs pour soutenir l'engagement de la commune à faire une La ville souhaite la mise en place de projets sur les thématiques suivantes : sciences et techniques, art et culture, expressions manuelles, activités offre de loisirs diversifiée. L'objectif de la ville est de promouvoir les ressources locales existantes et de construire avec elles un projet de qualité. physiques et sportives, citoyenneté prévention, patrimoine, découverte des langues, développement durable.



Suite à la proposition d'une expérimentation regroupant le temps d'activités sur le jeudi après midi, au 4/06/2014, 31 associations ont répondu pour les disciplines suivantes : judo, qi gong, jardinage, contes et accro livres, karaté, capoeira, course d'orientation, tennis, jeux de stratégies, musique, poterie, espagnol, cinéma, gymnastique, tir à l'arc, football, football américain, échecs, arts plastiques, musique assistée par ordinateur, pétanque, roller, rugby, volley.



Orientation Nº4



4- La formation

nous poursuivons pour la mobilisation de tous, en partenariat avec la direction des ressources humaines et le centre national de la fonction et créer de véritables convergences éducatives, il est nécessaire d'ouvrir et d'animer des espaces de débat. C'est une démarche volontaire que publique territoriale (CNFPT). Cela nous permet en outre d'identifier des énergies et des compétences mobilisables sur le territoire Prendre en compte les besoins éducatifs, sociaux et culturels des enfants et des acteurs, pour définir les enjeux prioritaires d'éducation à explorer

rythmes. En effet, au regard du nombre d'enfant à prendre en charge lors des nouvelles activités périscolaires, la commune doit mobiliser près de 80 agents d'horizons et de formations multiples. Le 10 mars 2014, un plan de formation est imaginé avec le CNFPT pour former en plusieurs temps le personnel interagissant dans la réforme des

de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, le coordonnateur a commencé un travail de formation continu avec : Un coordonnateur opérationnel a été nommé. Ce dernier s'appuiera sur chaque responsable d'accueil collectif. Diplômé du brevet professionnel

- les agents d'animation des accueils de loisirs permanents de la commune : 3 séances de travail ont été effectuées
- les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles de la commune : 3 séances de travail ont été effectuées,
- les agents de la pause méridienne intervenant dans les 8 écoles communales : 1 séance de travail a été effectuée.

loisirs du Var, en partenariat avec la caisse d'allocations familiales du Var et la direction départementale de la cohésion sociale Francas du Var à l'institut méditerranéen du sport de l'animation du tourisme et lors des rencontres annuelles des directeurs des accueils de Une séance de travail informelle a été réalisée avec les futurs responsables de sites, doublée d'une information réalisée sur ½ journée par les

d'utilité publique). Les ATSEM ont eu une formation de 2 jours (les 9 et 16 avril) avec un formateur des Francas (mouvement d'éducation populaire reconnu

Objectifs visés:

- développer l'approche méthodologique dans un projet d'activités pour en faire un outil ludique et éducatif,
- prendre en compte l'importance de la créativité dans le développement et l'épanouissement de l'enfant.

Autorisation d'expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires – Décret n°2014-457 du 7 mai 2014 Du Projet Educatif Territorial au Projet Local d'Education de la commune de Solliès-Pont (Var)

Le contenu:

- Comprendre les enjeux de la réforme des rythmes éducatifs;
 - La place et le rôle de l'agent dans l'arimation d'activités;
- La compréhension et l'appropration des outils méthodologiques de mise en œuvre d'un projet;
 - La créativité comme facteur de développement et d'épanouissement de l'enfant;
 - Le lien avec l'équipe enseignence et le projet éducatif.

Une formation sur 6 jours est prévue dans le dernier semestre 2014 pour les agents d'animation. Objectifs visés:

- Développer l'approche méthodologique dans un projet d'activités pour en faire un outil ludique et éducatif,
 - Prendre en compte l'importance de la créativité dans le développement et l'épanouissement de l'enfant.

Le contenu:

- Comprendre les enjeux de la réforme des rythmes éducatifs;
- Connaitre et repérer les besoins des enfants sur ces nouveaux temps d'accueil;
 - Acquérir les notions de base sur la méthodologie de projet;
 - Envisager un projet adapté à ces enjeux;
- Le lien avec l'équipe enseignante et le projet éducatif.

Par ailleurs, deux heures de formation au minimum sont prévues pour la construction de chaque cycle d'activité, soit :

Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4	Cycle 5
Du 2/09 au 17/10/2014	Du 3/11 au 19/12/2014	Du 5/01 au 20/02/2015	Du 9/03 au 24/04/2015	Du 11/05 au 3/07/2015
Préparation 1 avant le 2/09	Préparation 2 avant le 3/11	Préparation 3 avant le 5/01	Préparation 4 avant le 9/03	Préparation 5 avant le 11/05

Les cycles s'inscriront pour partie dans le cadre des projets d'écoles, tous renouvelés à la rentrée 2014.



Orientation N°5

5- L'évaluation

Le système d'évaluation sera construit en amont du comité de pilotage d'octobre 2014. Le processus :

Etape 1:

partagées par les acteurs locaux engagés dans cette démarche. Interrogation sur les résultats que l'on attend de la stratégie que l'on souhaite mesurer. Travail sur les enjeux forts de la politique territoriale,

Etape 2:

mesurer, de manière synthétique, les impacts de la stratégie territoriale. On fixe des objectifs mesurables en y associant des indicateurs. Les indicateurs clés proposés dans le projet éducatif doivent permettre de

Etape 3:

compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire. Validation politique des «indicateurs stratégiques. Les indicateurs stratégiques permettront aux élus de «piloter» le projet territorial, de rendre

Etape 4:

Affinement des indicateurs afin de disposer d'un état zéro pour pouvoir mesurer les progrès et les évolutions.

PEDT de la Commune de SOLLIES-PONT

Nom du représentant de la commune : Docteur André GARRON

Fonction: Maire

Téléphone: 04.94.13.58.00.

Courriel: mairie@ville-sollies-pont.fr

Nom du coordonnateur du PEDT (pilotage stratégique) : Xavier MONTOIS

Fonction: Directeur du Pôle Famille Sport Solidarité

Adresse: 26 avenue du 6ème RTS 83210 Solliès-Pont

Téléphone: 04.94.13.51.92.

Courriel: x.montois@ville-sollies-pont.fr

Nom du coordonnateur du PEDT (pilotage opérationnel) : Caroline GALATEAU

Fonction: Responsable du service enfance jeunesse et sports

Adresse: 26 avenue du 6ème RTS 83210 Solliès-Pont

Téléphone: 04.94.13.50.12.

Courriel: c.galateau@ville-sollies-pont.fr

En relation avec Pascale CAMARASA, responsable des affaires scolaires et Patrice MATEOS, responsable du service extra scolaire

Nom du coordonnateur du PEDT (coordination opérationnelle): Sébastien ESCARON

Fonction: Coordonateur opérationnel de la réforme Adresse: 26 avenue du 6^{ème} RTS 83210 Solliès-Pont

Téléphone: 06. 11.28.24.73.

Courriel: s.escaron@ville-sollies-pont.fr

Nom du référent DDCS: Gérard CHOVELON

Courriel: gerard.chovelon@var.gouv.fr

Nom du conseiller CAF: Muriel LOPASSO

Téléphone: 04.94.09.87.59.

Courriel: mlopasso@caftoulon.cnafmail.fr

IEN de circonscription: Gilbert CHALFINE

Date de présentation de l'expérimentation : 6 JUIN 2014

Du Projet Educatif Territorial au Projet Local d'Education de la coຫຼືກັນເກືອ de Solliès-Pont (Var) Autorisation d'expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires – Décret n°2014-457 du 7 mai 2014

Composition de la structure de pilotage plénière :

- Monsieur le Maire
- Madame CAPELA, adjointe chargée des affaires scolaires, périscolaires, de la petite enfance, et du CMJE
- Monsieur DUPONT, adjoint chargé des affaires sociales, de la jeunesse, des sports et des affaires communautaires
- Madame DUPIN inspectrice de circonscription
- Mesdames ANTOINE, BLANC CHARLEAU, GUIDI, GRANITO, directrices des écoles maternelles
- Mesdames BODINO, NEGREL, VIDAL, Monsieur GOUX, directeurs des écoles élémentaires
- Madame HUYSMANS, directrice de l'école privée Notre Dame
- Les délégués départementaux de l'éducation nationale
- Monsieur BONNET DUPEYRON, chargé de mission politique éducative
- Madame LOPASSO de la CAF
- Les agents territoriaux représentants la direction du Pôle famille Sport Solidarité (coordination stratégique de la réforme), le service scolaire, le service enfance jeunesse (coordination opérationnelle de la réforme), le service extra scolaire.

La commission municipale scolaire sera associée aux travaux du comité de pilotage.

Autorisation d'expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires - Décret n°2014-457 du 7 mai 2014 Du Projet Educatif Territorial au Projet Local d'Education de la commune de Solliès-Pont (Var)



O Bui s'occupe des enfants ?

O Comment Sinscrire?

1- Création ou mise à jour du dossier unique

2014/2013 (obligatoire).

eur indépendant viennent compléter l'équipe lous les sites sont déclarés à la direction Les normes d'encadrement et de sécurité

départementale de la cohésion sociale (DDCS).

se ont respectées et contrôlées.

Associations, bénévoles, enseignants, travail-

Renseignements sur http://www.ville-sollies-pont.fr

2- Ouverture des droits pour les "NAPS" (activités

réforme) pour l'année scolaire.

La réforme des cythmes scolaires C'est quoi? Mieux respecter les rythmes d'apprentissage et de repos de votre enfant. Mieux équilibrer le temps scolaire et périscolaire.

Favoriser les activités sportives, culturelles et ertistiques.

En concertation avec .es enseignants, la semaine scolaire est modifiée.



🔊 Le fonctionnement dans les écoles?

Chaque école dispose d'un référent "réforme"en lien avec le coordonnateur.

sollies-pont.fr/fr/biosquefamille.htm ou le site Le forctionnement sera détaille dans le règle ment intérieur, sur le kiosque famille hitps/villede la ville onglet "reforme ces rythmes".



L'école c'est aussi le mercredi de 8h30 à 11h30!





Et tout cela, combien ça coûte ?

Pour les NAPS: Si vorre: Quotient famil'al est < à 500 E : gratuit</p>

Si vore:

Quotient femilial est > à 500 €: 60 € à l'année payable en septembre pour l'année scolaire 2014 - 2015. Pour la garderie du mercredi après-midi : 20€ à l'année payable en septembre.

Autorisation d'expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires - Décret n°2014-457 du 7 mai 2014 Du Projet Educatif Territorial au Projet Local d'Education de la commune de Solhes-Pont (Var)





Les LUNDI, MARDI et VENDREDI verture Début de dasse Fin de dasse Femetu



Ouverture Début de classe Fin des NAPS Fermetur

Le MERCREDI matin Ouverture Début de classe Fermeture





Sur inscription uniquement

Garderie : Tous les jours de 7h30 à 8h30 Le mercredi de 11h30 à 12h30.

Périscolaire : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h30.

Restauration: Tous les jours et le mercredi, uniquement pour les enfants inscrits aux accueils de loisirs.



NAPS : Nouvelles Activités PériScolaire organisées par la commune.

par la commune. La sortie à 13h30 n'est pas autorisée.



1- Votre enfant sort de l'école à 11h30

2- Votre enfant est inscrit aux NAPS (13h30/16h30)

La ville organise des activités éducatives. Les enfants seront pris en charge directement à 13h30 par les animateurs, ATSEM, associations ou bénévoles. Ces nouvelles activités seront développées autour de *3 orientations* éduca-

יזל tives définies en concertation avec l'ensemble ארקס אַ אָרְאַס des directeurs d'école :

di, jeudi, vendredi sabilité. Le parcours culturel. L'enfant et son environnement proche.

Pour les maternelles : L'autonomie et la respon-

Pour les élémentaires: L'enfant, citoyen responsable. L'enfant et la culture. L'enfant et son environnement proche.

Pour les NAPS, l'inscription à l'année est obligatoire.





- 1- Votre enfant sort à 11h30.
- 2- Votre enfant reste à la garderie (service payant) jusqu'à 12h30. Pas de cantine.
- 3- Votre enfant est inscrit à l'accueil collectif de mineurs "La Débrouille" ou "Molins": il est pris en charge par les animateurs à 11h30 (transport organisé par la commune jusqu'à 17h15 pour "Molins" et 18h pour la "Débrouille").

Autorisation d'expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires - Décret n°2014-457 du 7 mai 2014 Du Projet Educatif Terriscrias au Projet Local d'Education de la commune de Solliès-Pont (Var)

Synthèse des inscriptions au 3.092014

Récapitulatif NAPS

% fréquentation naps	56,2	2,79	54,1	56,5	63,6	48,4	68,3	49,2		200
Inscrits aux NAPS	59	44	98	52	68	107	69	59		565
Nbre d'enfts scolarisés	105	65	159	92	140	221	101	120		1003
ECOLES	DAUDET Elémentaire	DAUDET Maternelle	MISTRAL Elémentaire	MISTRAL Maternelle	ASTOIN	MOULIN	RIMBAUD	H. SAUVAT	En attente ou vierge	TOTAL

MATERNELLE

224

ELEMENAIRE

341

0000

L'encadrement au 1.09.2014

C'est:

- Plus de 50 agents
- 17 associations et 3 enseignants pour la période 1 :

Liste des associations pour la période 1 :

- L'atelier Le Volley Club
- Toucas Art
- L'école de musique
- Les renards de la Vallée (base ball)
- UGCS
- Comité départemental de pétanque
- MAO (musique assistée par ordinateur)
- Club d'échecs
- CDPEMM
- Corps de Vie
- Judo
- Capoeira
- Mikado
- RCVG (2 intervenants)
- Tennis Club

Du Projet Educatif Territorial au Projet Local d'Education de la commune de Solliès-Pont (Var) Autorisation d'expérimentation telative à l'organisation des rythmes scolaires – Décret n°2014-457 du 7 mai 2014

Le budget au 26.08.2014

Bucget dépenses prévisionnelles REFORME SCOLAIRE	LES REFORME SCOLAIRE	
PREVU	REEL AU 26/08/2014	REEL 26/08/2014
14 ASTEMS (planning horaire intégré) ം ്	14 x 20€ x 36 jeudis	Déjà budgétisé
10 agents (planning horaire intégré SEJS)	10 x 16€ x 36 jeudis	Déjà budgétisé
Enveloppe pour 1 contrat en remplacement		25 000,00 €
23 agents agents de la pause méridienne+4 agents supplémentaires	27 x 16€ x 3h15 x 36 jeudis	50 544,00 €
3 animateurs titulaires	3×20€×36×3h	Déjà budgétisé
1 référent coordo titulaire	1×20€×36×3h	Déjà budgétisé
Préparation des 5 cycles de naps	5 x 2h x 27 agents x 18€	4 860,00 €
Associations	21 asso payantes x 66€ x 36 jeudis = 49 896 €	
21 asso payantes / 3 bénévoles pour l'année: soit 24 asso (3 par écoles)	dont 17 000 € déjà budgétisé	32 896,00 €
Fournitures	0.60€ x 36 jeudis x 600 enfants	12 960,00 €
Armoires de stockage matériel	6 armoires	report investissement
Flyer communication	devis service com.	450,00 €
		126 710,00 €
Incidence pour le	ice pour le mercredi	
Ramassage des enfants 1 bus communal avec Salah	remplacement chauffeur 18 mercredis x 20€ à 11h30	3€0,00 €
Navette 2: bus Transvar pour 11h30	36 mercredis x 80€ (tarif négocié)	2 880,00 €
2 agents garderie 11h30-12h30 en renfort des atsems	1hx16€ x 36 mercredis x 2 agents x 8 écoles	9 216,00 €
17 agents garderie 7h30-8h30	1hx16€ x 36 mercredisx17 agents	9 792,00 €

Du Projet Educatif Territorial au Projet Local d'Education de la communa de Societ ກ່ອງໄດ້ເຂື້ອງ ວິດໄດ້ ທີ່ Mari Autorisation d'expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires – Décret n°2014-457 du 7 mai 2014

Augmentation capacité du centre de loisirs de 20 enfants, soit 2 9hx36mercredisx2agentsx16€	9hx36mercredisx2agentsx16€	000000
	222222222222222222222222222222222222222	00 0000
Surveillants trafic	125x36	ತ್ತಿಂತಿ ೧೯೮೭ ಕ್ಷಣ
Ménage dans les 4 écoles maternelles (vacances scolaires été)	560h x 17€	9 520,00€
		46 36,00 €
		Total dépenses : 173 346,00 €
Budget recettes prévisionnelles REFORME SCOLAIRE pour 996 enfants	ME SCOLAIRE pour 996 enfants	REEL 26/08/2014
Fonds d'amorçage ETAT pour 2014	996 enfants x 50€	49 800,00 €
Prestation CAF	550 présence enfts x 0,50cts x 3h x 36 jeudis	29 700,00 €
Familles NAPS	450 familles x 60€ (200 familles – gratuité)	27 000,00 €
Familles périscolaire mercredi matin	36 mercredis x 1,05€ x 80 enfants	3 024,00 €
Familles garderie mercredi 11h30 à 12h30	200 enfants x 20€	4 000,00 €
Familles suppl mercredi AM	20 enfantsx7,68€x36 mercredis	5 530,00 €
TOTAL RECETTES		Total recettes : 119 054,00 €
Pour 1 année:		REEL 26/08/2014
DEPENSES		173 346,00 €
RECETTES		119 460,00 €
Déficit à prendre en charge par la commune:		54 292,00 €